

**PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 15 mai 2017
sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

Étaient présents : Mme Sandrine Caron ; M. Didier Choplin ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Jean-René Garcia ; M. Didier Guével ; M. Guilhem Julia ; M. Damien Mannarino ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; M. Antoine Pécoud ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger ; Mme Muriel Tapie-Grime ; Mme Maëva Tisserand

Étaient représentées : Mme Anne Étienney de Sainte-Marie ; Mme Dominique Hiebel

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot

Ordre du jour :

1. Informations diverses ;
2. Procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 mars 2017 ;
3. Conventions internationales ;
4. Extension à Thessalonique des accords IDEF ;
5. Audition, à sa demande, de M. le VP RI ;
6. Licence professionnelle « Marchés publics » ;
7. Projet de parcours « LAP » dans les quatre premiers semestres de la Licence d'AES ;
8. Harmonisation des règlements des spécialités de Master ;
9. Toilettage des maquettes ;
10. Référentiel et PRP 2017-2018 ;
11. Calendrier 2017-2018 ;
12. Questions diverses.

Monsieur le Doyen Didier Guével ouvre la séance à 10h.

1) Informations diverses

Après des remerciements chaleureux adressés aux personnels pour leur implication dans le cadre de la préparation de l'auto-évaluation des formations, des informations sont communiquées, notamment, à propos :

- des inquiétudes grandissantes quant au sort des BIATSS contractuels dont on ne sait pas avec certitude si leurs contrats pourront être renouvelés et si la composante disposera de ces moyens humains (à la suite de ces informations, les membres du Conseil souhaitent mandater une délégation qui rencontrerait M. le Président de l'Université ainsi que M. le vice-Président en charge des ressources humaines et des moyens) ;
- du collège AES + qui a obtenu le prestigieux prix Cegos-AEF du meilleur dispositif de formation ;
- du compte-rendu de la dernière AG de l'UNJF (du 24 avril 2017) où, en l'absence de quorum, aucune décision n'a pu être prise ;
- du site Univ-Droit ;
- des relations avec le Barreau du Val d'Oise ;
- de notre IEJ qui a été officiellement désigné comme centre national d'examen ;
- de l'augmentation du montant de la subvention accordée à l'IEJ par le Barreau de Seine-Saint-Denis ;

- de la désignation de la représentante du Conseil régional au sein de notre Conseil (Mme Faten Hidri (avocate et VP ESR) ;
- de la fréquente absence de réponse aux questions posées aux VP ;
- de la sélection en Masters dont le régime dérogatoire (pour la mention Droit notamment) n'irait pas au-delà de 2019 ;
- de l'appel, renouvelé, à la constitution d'une liste des motifs de refus de candidatures ;
- de la suppression des attestations de bourse ;
- et de diverses dispositions réglementaires nouvelles.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 mars 2017

Aucune modification de ce procès-verbal n'étant demandée, ledit procès-verbal est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

3) Conventions internationales

Deux conventions sont présentées dans le cadre d'une demande de renouvellement. La première concerne l'Université de Tabasco au Mexique (UJAT). Après présentation d'un rapport d'activité, le Conseil constate que cette convention est pleinement active (échanges entre les deux Facultés de Droit : des enseignants mexicains sont venus au CERAL en tant que professeurs invités et des doctorants de Paris 13 sont partis à Tabasco). Le renouvellement est mis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Le renouvellement de la convention avec l'UFBA au Brésil est reporté, en attente de l'habituel rapport d'activité non fourni au Conseil.

4) Extension à Thessalonique des accords IDEF

La Faculté entretient des relations de longue date avec l'IDEF qui délivre des diplômes délocalisés de la Faculté DSPS (Licence de Droit et Master (quatre semestres) de Droit des affaires approfondi.

Ce sont les seuls diplômes étrangers de Droit reconnus par le gouvernement grec.

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur l'extension de cet accord à Thessalonique, où serait préparé le Master 2 de Droit des affaires approfondi :

Vote favorable à l'unanimité

5) Audition, à sa demande, de M. le VP RI

Le Conseil auditionne M. le VP REI et M. le Directeur du SREI.

Ils font le point sur les relations de cette direction avec notre Faculté et présentent les perspectives de mobilité pour l'année à venir. Le Doyen les remercie pour ces éclaircissements, tout en regrettant l'absence de transparence dans la désignation des responsables de secteurs internationaux.

6) Licence professionnelle « Marchés publics »

Les membres du Conseil de la Faculté, après consultation de la maquette du cursus et description sommaire, par le Doyen, de la philosophie (paritaire) de ce nouvel enseignement, se prononcent sur la création d'une Licence Professionnelle, mention "Activités Juridiques, Marchés publics - Métiers de l'achat public". Validée par le Conseil, celle-ci serait pilotée par l'IUT de Villeteuse :

Vote favorable à l'unanimité

7) **Projet de parcours « LAP » dans les quatre premiers semestres de la Licence d'AES**

L'enseignant chargé d'établir ce projet n'ayant pas été en mesure de le présenter, ce point est reporté au prochain conseil.

8) **Harmonisation des règlements des spécialités de Master**

Madame Tapie-Grime présente les principales modifications souhaitables afin d'harmoniser les règlements de toutes les spécialités de Master 1. Ces points sont repris un par un et amendés par les membres du Conseil. Ces suggestions de dispositions communes seront soumises aux responsables de ces formations, puis représentées aux membres du Conseil. La liste de ces propositions provisoires est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

9) **Toilettage des maquettes**

Les toilettages des maquettes suivantes sont étudiés par les membres du Conseil :

- **Licence AES :**

Démutualisation des cours de Droit constitutionnel et d'Histoire du Droit (soit, environ, 90h ETD en sus) :

Report du vote et avis des Sections concernées sollicité

- **Bi-Licence Droit-Économie :**

Ouverture d'une troisième année de Licence et travaux dirigés désormais obligatoires pour les matières de Droit mutualisées dans les quatre premiers semestres (Introduction historique à l'étude du Droit, Droit civil (Droit de la famille), Droit administratif 1 et Droit civil (Droit des obligations) (soit, environ, 60h ETD en sus) :

Vote favorable à l'unanimité (sous réserve des possibilités de financement)

- **Masters 1 à dominante de Droit privé :**

Demande de suppression de diverses matières optionnelles dans les Spécialités Droit européen et international, Droit patrimonial et immobilier et Droit des affaires :

Certains membres du Conseil regrettant ces suppressions, dossier renvoyé à la Section de Droit privé et Sciences criminelles

- **Master 2 Droit des Affaires approfondi :**

Examen imposé pour chacune des matières enseignées dans les unités 14 et 19, engendrant une nouvelle répartition des coefficients et des ECTS et léger toilettage du règlement quant à la direction des mémoires :

Vote favorable à l'unanimité

- **Master 2 Droits et libertés fondamentaux :**

Pour chaque sous-parcours, ajout d'un enseignement intitulé « Conférences d'intervenants extérieurs » (noté, coefficient et doté d'ECTS) et démutualisation du cours « AAI et libertés » avec le M2 de Droit public (où ledit cours comporte d'ailleurs l'intitulé très différent de « Droit administratif approfondi ») (soit, au total, environ, 60h ETD en sus) :

Vote favorable à l'unanimité (sous réserve des possibilités de financement)

- **Master 2 ONG** :

Changement d'intitulé du cours « *International diplomacy* », qui devient « *Law, society and social movement* » :

Vote favorable à l'unanimité

L'heure avançant, le Doyen sollicite une prolongation de la séance jusqu'à 14h00 :

Vote favorable à l'unanimité

Formation continue :

Diverses modifications d'intitulés, de coefficients, de crédits (ECTS) et de volumes horaires pour les diplômes suivants :

Licence AES couplée avec le Diplôme d'État en travail social (DETS) de l'IRTS ;

Master 1, Mention Science politique, Spécialité Politique et Action publique, couplé avec le DEIS 1 de l'IRTS (M1 FC / DEIS 1) ;

Master 2, Mention Science politique, Spécialité Conduire et évaluer les politiques publiques, couplé avec le Diplôme d'État en Ingénierie Sociale (DEIS 2) de l'IRTS (M2 FC CEPP / DEIS 2) ;

Master 2 Études stratégiques (RPCA-GC), en partenariat avec le Haut comité pour la Défense civile (HCFDC) :

Vote favorable à l'unanimité

10) **Référentiel et PRP 2017-2018**

Le « référentiel » et la « PRP » (primes destinées aux enseignants), avec les prescriptions spécifiques pour la Faculté DSPS, sont ainsi présentés aux membres du Conseil :

« Règles générales : Les chiffres mentionnés sont des HETD. Le tableau est établi en conformité avec les chiffres et le classement du référentiel imposés par l'Université. Chaque bénéficiaire s'engage à présenter au Conseil de Faculté un bref rapport annuel d'activité. Minimum effectif : 12 h. Maximum effectif : 96 h. On ne peut cumuler de la PRP en décharge et des HC. La PRP ne peut-être, normalement, prise qu'en prime. Le référentiel peut être imputé sur le service, à condition de le spécifier expressément dans le prévisionnel. Pas plus d'1/3 du service en décharge de référentiel. Un vacataire peut obtenir de la PRP ou du référentiel (pas plus d'1/3 du service effectué). Le tout s'entend donc sous réserve d'écrêtement imposé par l'Université.

Il est expressément rappelé que seul ce document, spécifique à la Faculté DSPS, fait foi et que les éventuelles missions ou fonctions mentionnées dans le document général de Paris 13, non reprises dans le tableau ci-dessous reproduit, ne peuvent en aucun cas être invoquées auprès des gestionnaires. Par ailleurs, les montants ci-après indiqués sont propres à l'UFR DSPS et sont les seuls invocables.

Fonctions :

Directeur UFR	Prime et décharge non imputées		
Assesseur UFR	50	X 3 =	150
Responsable IEJ	70		70
Président de Section	40	X 6 =	240
Président de groupe de spécialité (Économie)	20	X 1 =	20

	Coordinations pédagogiques	
Référent Moniteurs	15	15
Référent CLES	15 (dotation CEFVU)	15
Référent C2i	15 (dotation CFVU)	15
Référent E-learning	15 (dotation CFVU)	15
Coordination ERASMUS (coordination mobilité)	20	20
Coordination équipement informatique	15	15
Coordination des tuteurs	15	15
Responsable des équivalences	15	15
Coordination d'une équipe pédagogique (minimum requis : encadrement de trois chargés de TD ou encadrement de trois équipes ou minimum soixante étudiants en présence effective)	15	X 30 = 450
Suivis de stages (15h à partir de 5 stages et 5h par tranche supplémentaire de 5 stages dans la limite maximale réglementaire) (une seule prime par enseignant ; sont seuls concernés les stages <u>obligatoires</u> dans le cursus) Référentiel Il est rappelé que cette mission implique un suivi effectif des stages	15	X 50 = 750
Encadrement de mémoires de recherche (impérativement présentés comme tels dans un master indifférencié) (à partir de quatre mémoires et une seule prime par enseignant) Référentiel	15	X 60 = 900
	Responsabilité de filière d'enseignement	
Responsable pédagogique de Licence et de 3 ^{ème} année de Licence (et gestion des dossiers de candidatures) (responsable de Licence ou d'une année de Licence)	20	X 5 = 100
Responsable Collège AES + à partager encas de pluralité de responsables	20 Remarque : l'IDEX avait déjà prévu 90h sur financement propre pour les deux coresponsables (40+50)	X 1 = 20

Responsable 1 ^{ère} année de Licence (responsable de Licence ou d'une année de Licence)	20	X 3 =	60
Responsable 2 ^{ème} année de Licence (responsable de Licence ou d'une année de Licence)	15	X 3 =	45
Responsable de Master 1 (et gestion des dossiers de candidatures) (responsable de Master ou d'une année de Master)	15	X 8 =	120
Responsable (ex - de Spécialité) de Parcours de Master 2 ou de Master 2 ne comportant qu'un seul parcours (responsable de Master ou d'une année de Master)	30	X 13 =	390
Responsable de Mention de Master comportant plusieurs parcours à Paris 13	15	X 4 =	60
Responsable dans une Capacité en Droit	20		20
Responsable AES-IRTS	60		60
Création complète d'un nouveau cursus en FI (hors DU ou DIU)	10	X 5 =	50
	Animation, encadrement ou valorisation de la recherche		
Directeur de laboratoire Référentiel	Montant imposé par le CS (éventuellement partagé au sein des laboratoires) à sortir (hors dotation)	Chiffres évalués : Réal (inconnu à ce jour car fixé par la CR) : Ceral : A. Pécoud : Cerap : E. Desmond : Irda : Mekki : C. Grimaldi :	150 M.
Responsable d'une structure fédérative de recherche		Chiffre évalué :	30
	Encadrement d'étudiants		
Orientation active APB	20	X 3 =	60
CLES correction des copies Référentiel 1h/12 copies X 48 =	48 financement CFVU		48
CLES Jury Référentiel 15	15 financement CFVU		
Total général	L'augmentation prévue vient de l'autorisation donnée par le CA d'octroyer du référentiel et de la PRP aux vacataires	3825 h (pour mémoire : 1877 h en 2013, 2110 h en 2014, 2600 h en 2015, 2957 h en 2016, 3495 h en 2017)	

Lorsque plusieurs enseignants sont responsables d'une même formation, la prime se partage entre eux, sauf s'il y a des parcours différenciés »

Après discussion, ce dispositif est soumis au vote (sous réserve de financement) :

Vote favorable à la majorité (deux votes contre et une abstention)

11) **Calendrier 2017-2018**

Deux projets sont présentés aux membres du Conseil. Après discussion, les membres du Conseil décident de se prononcer sur le modèle numéro 2 :

Vote favorable à l'unanimité

Les dates des jurys sont ainsi votées : les 22 et 23 janvier 2018 pour la session 1 du premier semestre ; les 22 et 23 mai 2018 pour la session 1 du second semestre ; les 5 et 6 juillet 2018 pour les sessions de rattrapage.

Il est demandé aux responsables de formations de bien vouloir rappeler à leurs équipes pédagogiques que la présence aux délibérations des jurys est obligatoire et fait partie du service requis. Le calendrier sera complet sera diffusé après validation par la CFVU.

12) **Questions diverses**

La question de l'éventuel établissement d'attestations provisoires de résultats, avant jury, pour les étudiants de Masters 1 de Droit, est soulevée par Mme Penneau, qui en proposera des modèles lors de la prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h00